



Antidiskriminierungsstelle
des Bundes



La protection contre les discriminations en Allemagne

Un guide pour réfugiés et nouveaux immigrants

This brochure is also available in English:

Diese Broschüre ist auch in deutscher Sprache erhältlich:

Bu broşür Türk dilinde olarak mevcuttur:

Ova brošura je dostupna i na srpskom jeziku:

Данная брошюра также доступна на русском языке:

هذا الكتيب متوفر أيضا باللغة العربية :

این بروشور را به زبان دری بدست آورده می توانید:

دغه بروشور د پښتو په ژبه هم ترلاسه کیدلای شي:

ئهم نامیلکه رښاندوه به زمانى کوردییش دهست دهکمریت:

www.antidiskriminierungsstelle.de/refugees



Sommaire

I. Qu'est – ce qu'une discrimination? _____	3
II. Qu'est – ce qu'une discrimination d'un point de vue légal? _____	4
III. Où des agissements discriminatoires peuvent-ils se produire? _____	7
1. Emploi et vie professionnelle _____	7
1.1 Candidature et embauche _____	8
1.2 Harcèlement sexuel sur le lieu de travail _____	10
2. Offices et agences _____	12
3. Cabinets médicaux et hôpitaux _____	15
4. Ouvrir un compte en banque _____	18
5. Loisirs et vie quotidienne _____	20
6. Accès au logement _____	23
7. Education et école _____	26
IV. Soutien et conseil _____	29

I. Qu'est – ce qu'une discrimination?

Une situation dans laquelle une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre, par exemple sur le fondement d'un handicap ou de son origine, constitue une discrimination. En Allemagne, des discriminations sont interdites.

C'est pourquoi a été adoptée la **Loi générale sur l'égalité de traitement**. Il en ressort que, en particulier, sont interdites les discriminations au travail, au restaurant ou au magasin et par rapport à l'accès au logement.

Cette brochure vous renseigne sur vos droits et vous donne des réponses aux questions suivantes:

- Qu'est-ce qu'une discrimination d'un point de vue légal?
- Comment pouvez-vous vous défendre contre des discriminations?
- Où trouverez-vous de l'aide?

II. Qu'est-ce qu'une discrimination d'un point de vue légal?

En Allemagne, des discriminations sont interdites pour six raisons:

Racisme et origine ethnique

Personne ne doit être discriminé en raison de la couleur de sa peau, de sa langue ou de son origine.

Sexe

Il faut traiter des femmes et des hommes de manière égale. Des personnes transgenres et intersexuelles ne doivent non plus être discriminées. Des personnes transgenres sont des personnes qui n'adoptent pas le mode de vie du genre qui leur a été attribué à la naissance. Des personnes intersexuelles sont des personnes dont les organes génitaux sont difficiles ou impossibles à définir comme mâles ou femelles.

Religion et convictions

Personne ne doit être discriminé en raison de sa foi. En outre, personne ne doit être discriminé en raison de n'avoir pas une foi.

Handicap et maladies chroniques

Personne ne doit être discriminé en raison de l'utilisation d'un fauteuil roulant, par exemple, ou en raison de sa surdité ou d'une maladie cancéreuse.

Âge

Personne ne doit être traité de manière moins favorable qu'une autre parce qu'il ou elle est considéré(e) être « trop jeune » ou « trop vieux/vieille ».

Identité sexuelle

Le fait que quelqu'un soit gay, lesbienne, bisexuel ou hétérosexuel ne doit pas servir de justification à un comportement discriminatoire. Par exemple, des femmes aimant des femmes doivent être traitées de la même manière que des femmes aimant des hommes.

En Allemagne, d'un point de vue légal, tout le monde est protégé contre les discriminations - indépendamment de leur statut de séjour. Car des réfugiés et des nouveaux immigrés sont également concernés par des discriminations.

**Personne ne doit subir des agissements discriminatoires!
Tout un chacun a le droit de s'opposer à des comportements discriminatoires!**

Dans quels domaines la protection contre les discriminations s'applique-t-elle?

La Loi générale sur l'égalité de traitement protège contre les discriminations se produisant dans deux domaines: dans la vie professionnelle et dans certaines situations de la vie quotidienne, en particulier en ce qui concerne des affaires quotidiennes.

« **La vie professionnelle** » signifie ici que personne ne doit être discriminé:

- lors de sa candidature à un emploi
- en ce qui concerne son salaire
- par rapport aux conditions de travail
- quand il s'agit d'une promotion
- en ce qui concerne le licenciement

Ainsi, dans une entreprise, un employé ne doit pas gagner moins que son collègue faisant le même travail, juste en raison de son origine étrangère.

« **Des affaires quotidiennes** » signifie ici que personne ne doit être discriminé dans les cas suivants, par exemple quand il s'agit de:

- louer un appartement
- aller à la discothèque
- prendre le bus ou le train
- ouvrir un compte en banque

Dans quels domaines y a-t-il des exceptions?

S'il y a des **raisons objectives**, il peut être permis de traiter différemment certaines personnes.

Par exemple, l'on peut refuser un candidat à un poste, s'il ne dispose pas d'un permis de travail. De même, le manque de compétences linguistiques en allemand peut constituer une raison objective d'un refus, si, par exemple, ces compétences sont importantes par rapport au contact avec des clients.

Il ne s'agit pas d'un comportement discriminatoire!

III. Où des agissements discriminatoires peuvent-ils se produire?

Des agissements discriminatoires peuvent se produire partout: dans la rue, au café, au travail ou sur Internet. Dans de nombreux cas, il y a la possibilité de s'opposer à ces discriminations ou de trouver de l'aide.

Les exemples suivants démontrent dans quelles situations des agissements discriminatoires peuvent se produire et où vous trouverez, le cas échéant, du soutien.

1. Emploi et vie professionnelle

En Allemagne, tout le monde est protégé contre des discriminations quand il s'agit d'accéder au travail, par rapport aux conditions de travail et au licenciement. Cette protection s'applique également à **la formation professionnelle, par exemple dans le cadre d'un stage.**



Des personnes qui ne sont pas citoyens de l'Union européenne n'ont le droit de travailler en Allemagne que quand elles disposent d'un permis de travail. Cela dépend aussi de leur statut de séjour. En principe, les documents de résidence officiels indiquent si elles sont autorisées à travailler.

« Erwerbstätigkeit gestattet (activité lucrative autorisée) » = Vous avez le droit d'exercer une activité rémunérée

« Beschäftigung nur mit Erlaubnis der Ausländerbehörde gestattet (emploi ne permis qu'avec l'autorisation préalable du service des étrangers) » = Vous n'avez pas ou pas encore le droit d'exercer une activité rémunérée

« Erwerbstätigkeit nicht gestattet » (activité lucrative interdite) = Vous n'avez pas le droit d'exercer une activité rémunérée

1.1 Candidature et embauche

Surtout pour les gens qui viennent d'arriver en Allemagne, il est important de trouver du travail. Malheureusement, c'est juste dans ces cas-là que se produisent souvent des discriminations. Par exemple, des personnes portant un nom à consonance étrangère ont parfois moins de possibilités d'être invitées à un entretien d'embauche.

Il s'agit là d'une discrimination!

Vous pouvez prendre des mesures contre cette forme de discrimination. Car personne ne doit être défavorisé, lors de sa candidature, en raison de son origine ethnique, de son sexe, de sa religion ou conviction, d'un handicap, de l'âge ou de son identité sexuelle.

Femmes musulmanes portant le voile

Des femmes musulmanes portant le voile subissent également des agissements discriminatoires quand elles cherchent un emploi. Souvent, leur candidature est refusée en expliquant que les clients ou les autres employés de l'entreprise se sentaient mal à l'aise par rapport au voile islamique.

C'est interdit! Lors de la recherche d'un emploi, personne ne doit être refusé en raison de sa religion!

Des employeurs financés par une communauté religieuse constituent les seules exceptions. Pour cette raison, des femmes victimes de cette forme de discrimination devraient absolument se faire conseiller.

Si vous êtes discriminé lors d'un entretien d'embauche, au lieu de travail ou par rapport au salaire, contactez absolument un service de consultation. Vous y obtiendrez des informations sur la question de savoir comment vous pouvez lutter contre ce traitement inéquitable et si vous avez droit à une indemnisation ou à la réparation du préjudice.

La Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations (Antidiskriminierungsstelle des Bundes) vous conseille gratuitement et confidentiellement. Elle peut également vous aider à trouver un service de consultation à proximité.

+49 (0) 30 18555-1865

(Lundi à vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 15 h)

ou par le formulaire de contact disponible sur Internet:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratung

Vous trouverez un service de consultation spécialisé à proximité en ayant recours à notre service de recherche:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratungsstellensuche

1.2 Harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Le harcèlement sexuel comprend: des contacts physiques indésirables, des regards pénétrants ou suggestifs, des remarques sexuelles, des plaisanteries sexistes ou la présentation d'images pornographiques.

Toute forme d'harcèlement sexuel sur le lieu de travail est interdite en Allemagne!

Lors d'un harcèlement sexuel sur le lieu de travail, l'intention de la personne mise en cause n'importe pas. Ce qui compte, c'est que ce comportement à connotation sexuelle n'est visiblement pas désiré.

C'est pourquoi tous les employés ont le droit de s'opposer au harcèlement sexuel!

Il y a plusieurs possibilités de se défendre contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail:

- Dites à l'auteur du harcèlement qu'il doit cesser de vous harceler.
- Présentez une plainte à votre supérieur ou adressez-vous directement à l'employeur ou à un organisme de traitement des plaintes.
- Cherchez le soutien de la déléguée à la condition féminine ou à l'égalité dans votre entreprise.
- Présentez votre plainte au comité d'entreprise.
- Cherchez des conseils par rapport à vos droits à la réparation du préjudice ou à une indemnisation que vous pouvez revendiquer vis-à-vis de votre employeur.

Peu importe si vous êtes employé ou si vous suivez une formation: Tout un chacun a le droit de présenter une plainte pour harcèlement sexuel. Des employés présentant une telle plainte ne doivent pas être licenciés ou punis par leur employeur pour cette raison. **Des employeurs doivent prendre des mesures contre le harcèlement sexuel.**

Dans la vie quotidienne, ce ne sont pas toutes les formes de harcèlements sexuels qui sont interdites légalement. Ce qui est toujours interdit, ce sont des formes de harcèlements sexuels particulièrement graves ou la violence sexuelle. **Dans ces cas**, vous devrez vous présenter directement à la police ou à un service d'aide aux victimes – soit que l'agression s'est produit dans la rue, soit que l'acte de violence a eu lieu en famille.

Des personnes concernées peuvent à tout moment profiter d'une consultation:

*Ligne de conseil de la Haute
Autorité fédérale de lutte contre
les discriminations*

+49 (0) 30 18555-1865
(lundi à vendredi, 9 h à 12 h et
13 h à 15 h)

*ou par le formulaire de contact dis-
ponible sur Internet:*

[www.antidiskriminierungs-
stelle.de/beratung](http://www.antidiskriminierungs-
stelle.de/beratung)

*Service de secours par téléphone pour
femmes victimes de violence*

Vingt-quatre heures sur vingt-
quatre, si nécessaire avec l'aide
d'une interprète



2. Offices et agences

Des offices et agences comprennent des services publics tels que le service de l'aide sociale, l'agence locale de l'emploi, le service des étrangers ou le service de l'aide sociale à l'enfance. La police constitue également un service public. En ce qui concerne le travail des services publics, sont valables des règles et des lois particulières visant à la protection contre des discriminations.

Des insultes ou des traitements discriminatoires ne sont pas non plus permis dans des agences!

Vous pouvez prendre les mesures citées ci-dessous, si vous êtes discriminé dans une agence:

- Attirez l'attention, au cours de l'entretien, sur l'interdiction de discrimination.
- Cherchez le soutien d'un service de consultation.
- Demandez auprès de la direction de l'agence qu'on vous présente une autre personne de contact.
- Portez un recours hiérarchique devant le supérieur hiérarchique.
- Certaines agences disposent d'un organisme de traitement des plaintes auquel vous pouvez vous adresser directement.

En règle générale, une autre personne peut vous accompagner quand vous accomplissez des formalités administratives.

Exemple du travail de la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations

Une femme musulmane s'adresse à la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations parce qu'elle a le sentiment d'être discriminée par une assistante administrative à l'agence locale de l'emploi. L'assistante a conseillé à la femme de ne plus porter le voile afin d'avoir de meilleures possibilités sur le marché du travail.

Une conseillère de la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations adresse une lettre à l'agence locale de l'emploi. La conseillère explique que cette demande est de nature discriminatoire. En outre, elle demande à l'agence locale de l'emploi d'examiner ce cas.

L'agence locale de l'emploi examine ce cas. En fin de compte, il n'est pas possible de prouver qu'il s'agit d'un comportement discriminatoire de la part de l'assistante, mais afin d'éviter des conflits futurs, le dossier de la femme musulmane est assigné à une autre assistante.

Pour trouver d'autres conseils par rapport aux contacts avec des offices et agences, consultez:

PRO ASYL

www.proasyl.de

Ligne de conseils (lundi à vendredi, 10 h -12 h et 14 h -16 h)

+49 (0) 69 24231420

La communication au sein d'une agence

De nombreux dispositions réglementaires et formulaires ne sont pas faciles à comprendre. **En Allemagne, l'allemand est la langue administrative.** C'est pourquoi il n'est pas obligatoire de traduire des papiers et des documents dans d'autres langues. En outre, les agences ne sont pas obligées de mettre à votre disposition des traducteurs.

Pourtant, les employés des agences doivent, au moins, essayer d'expliquer le contenu des demandes. Personne ne doit être refusé en raison de mauvaises connaissances linguistiques.

Il s'agit là d'une discrimination!



Ce qui est important, c'est que **vous n'êtes pas obligé de signer un document que vous ne comprenez pas!**

Et: **tout un chacun a le droit de se faire accompagner par un interprète lors d'un rendez-vous.**

Vous pouvez également avoir recours, lors d'un rendez-vous, à des membres de votre famille, à des amis ou à des assistants sociaux en tant qu'interprète.

Toutefois, l'agence ne doit pas, de principe, s'attendre à ce que vous emmeniez vous-même un interprète. Si on vous le demande quand même, vous devriez vous adresser, par exemple, à une organisation de conseil en matière de migration. Vous trouverez un service de conseil en matière de migration qui soit près de chez vous en ayant recours au service de recherches de l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés:

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
(Office fédéral pour la migration et les réfugiés)

Site Internet: www.bamf.de

Service de recherches pour trouver des services de conseil:
<http://webgis.bamf.de/BAMF/control>

3. Cabinets médicaux et hôpitaux

En Allemagne, tout un chacun a droit à des soins médicaux. Des médecins doivent accueillir toute personne qui

- est en situation d'urgence
- dispose d'une carte d'assurance maladie ou d'une carte de santé ou qui
- dispose d'une « feuille de soins » (Behandlungsschein).

Attention: Votre statut de séjour ne dépend pas de votre état de santé! Peu importe si vous visitez le dentiste, si vous êtes enceinte ou si vous vous faites vacciner.

MAIS: le plus grand problème des réfugiés est le fait qu'ils n'ont pas de carte d'assurance maladie – sauf si on leur a déjà accordé le statut de réfugié ou de demandeur d'asile. Dans la plupart des länder, des réfugiés et des nouveaux immigrants n'obtiennent une telle carte qu'après l'écoulement d'une période d'au moins 15 mois.

Si vous ne disposez pas encore d'une carte, vous avez besoin d'une feuille de soins. L'office de la santé ou le service de l'aide sociale doit vous fournir cette feuille avant chaque traitement.

Feuilles de soins (Behandlungsscheine)

En ce qui concerne la fourniture de feuilles de soins, les prestations suivantes doivent être accordées:

- des maladies qu'il faut soigner d'urgence
- des maladies entraînant de la douleur
- des prestations liées à la grossesse
- toutes les prestations liées au traitement d'enfants
- des prothèses dentaires: seulement si immédiatement nécessaire
- des vaccins et des examens de prévention.

Attention! Si le médecin prescrit un médicament, vous ne devez pas le payer en possédant une feuille de soins. Veillez à ce que ce fait soit noté sur l'ordonnance.

Il se peut que des services de l'aide sociale ou des offices de la santé vous refusent illégalement une prestation. Si l'on vous refuse une prestation importante, vous pouvez adresser votre **recours** au service de l'aide sociale.

Prise de rendez-vous

Tout un chacun a le droit de prendre rendez-vous chez le médecin. Certes, dans certains cas, il faut attendre plusieurs semaines avant que vous puissiez consulter le médecin. Toutefois, il est interdit, en Allemagne, de refuser de principe à quelqu'un un traitement en raison de son statut de séjour ou de sa religion.

Il s'agit là d'une discrimination!

Exceptions

C'est seulement sous certaines conditions qu'il est possible de refuser un rendez-vous à quelqu'un. Par exemple quand il s'agit d'un médecin n'acceptant que des personnes ayant une assurance maladie privée. En outre, des cabinets médicaux ne doivent pas offrir de rendez-vous s'ils prennent déjà en charge trop de patients.

Il ne s'agit pas d'un comportement discriminatoire!

Si vous avez été discriminé lors d'une consultation médicale ou lors de la prise de rendez-vous, vous pouvez vous adresser à l'Office de la santé local, par exemple, ou vous pouvez déposer une plainte auprès de l'ordre des médecins du land. Vous pouvez également contacter, en premier lieu, une organisation de conseil en matière de migration.

Exemple de la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations

Une demandeuse d'asile enceinte souffrant d'une hypertension extrême va à l'hôpital en compagnie d'une assistante sociale. D'abord, on lui refuse tout traitement. La feuille de soins de l'agence compétente n'est pas acceptée.

Ce n'est que lorsque l'assistante sociale se plaint à plusieurs reprises et parle directement à un médecin que la femme enceinte est soignée et qu'on lui assigne un lit.

Handicap

Des personnes handicapées devraient se faire consulter dès le début. Vous obtiendrez des informations chez votre médecin de famille, à l'office de la santé ou au service de l'aide sociale, à l'organisation de conseil en matière de migration, dans certains cas au centre de premier accueil ou à la

Bundesvereinigung Lebenshilfe e.V.

www.lebenshilfe.de

Transgénéderisme et intersexualité

Les soins médicaux fournis aux personnes transgenres et aux personnes intersexuelles ne sont pas réglementés de manière uniforme. Pour plus de conseils et d'informations, contactez

Inter- und Trans*-Beratung von Queer Leben*

www.queer-leben.de

4. Ouvrir un compte en banque

Pour beaucoup d'affaires financières, il est nécessaire d'avoir un compte en banque. Par exemple, verser des salaires, s'abonner à une salle de sport ou louer un appartement n'est souvent possible qu'avec un compte bancaire.

Celui qui souhaite ouvrir un compte nécessite un document prouvant son identité. Outre des cartes d'identité ou des passeports, il peut s'agir de documents de séjour (document prouvant la suspension temporaire de l'expulsion [Duldung], autorisation provisoire de séjour [Aufenthaltsgestattung] etc.).

Pour ouvrir un compte bancaire, votre document d'identité doit comprendre les informations suivantes:

- en-tête et sceau d'une autorité allemande, par exemple du service des étrangers
- éléments d'identité (nom, date de naissance, etc.)
- adresse
- photo d'identité
- signature du demandeur

En Allemagne, tout un chacun a le droit d'ouvrir un compte en banque - indépendamment de son origine ou de son statut de séjour.

Néanmoins, des actes discriminatoires peuvent également se produire quand quelqu'un souhaite ouvrir un compte bancaire. Pourtant, des banques ne doivent pas refuser l'ouverture d'un compte ou l'accès à une succursale sans raison.

Il s'agit là d'une discrimination!

C'est seulement dans certains **cas d'exception** que des banques ont le droit de refuser des clients.

Par exemple:

- Quelqu'un dispose déjà d'un compte bancaire en Allemagne.
- Quelqu'un a été condamné pour des faits concernant des banques ou des affaires financières.
- Dans le passé, la banque a déjà fermé un compte de cette personne.

Il ne s'agit **pas** d'un comportement discriminatoire!



5. Loisirs et vie quotidienne

En ce qui concerne des services, est également interdite toute discrimination, si elle est fondée sur des raisons racistes ou si elle est liée à l'origine ethnique, au sexe, à la religion, à l'âge, au handicap ou à l'identité sexuelle.

Il arrive toujours que l'accès à une discothèque, à une salle de sport ou à la piscine est refusé à certaines personnes pour des raisons racistes ou religieuses.

Il s'agit là d'une discrimination!

Exceptions

Des refus ne représentent pas tous des agissements discriminatoires: Des discothèques, par exemple, souhaitent créer une ambiance spécifique. C'est pourquoi elles ont le droit de refuser l'accès à des personnes qui sont ivres, se comportent de façon agressive ou portent des vêtements inadéquats.

En outre, l'on peut refuser l'accès à des piscines ou à une salle de sport à quelqu'un quand il y a déjà trop de visiteurs.

Il ne s'agit pas d'un comportement discriminatoire!

Si un service est refusé à quelqu'un en raison de ses mauvaises connaissances linguistiques ou de son statut de séjour ou de sa nationalité, il s'agit d'une discrimination raciste. Vous pouvez vous opposer à ce comportement. Dans ce cas-là, adressez-vous à un service de conseil.

Il n'est pas toujours facile de trouver les raisons d'un rejet. C'est pourquoi vous pouvez vérifier les points suivants:

- Demandez pourquoi on vous a refusé.
- La justification du rejet est-elle plausible? Par exemple, d'autres personnes ont-elles le droit d'entrer après que vous avez été refusé, bien qu'on vous ait dit qu'il y avait déjà trop de gens à la discothèque?
- Si l'on vous demande de présenter des documents d'identité, une invitation ou une carte de membre: les autres visiteurs doivent-ils également présenter un tel document?

Si vous avez le sentiment d'avoir été discriminé:

- Cherchez le soutien d'un service de consultation à proximité.
- Indiquez par écrit ce qui s'est passé. Y a-t-il des témoins de ces agissements discriminatoires?
- Restez calme, même si vous êtes irrité.
- Adressez-vous à un service de conseil, par exemple à la

*Ligne de conseils de la Haute Autorité fédérale de lutte
contre les discriminations*

+49 (0) 30 18555-1865

(lundi à vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 15 h)

ou par le formulaire de contact disponible sur Internet:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratung

*Vous trouverez un service de consultation spécialisé à proximité
en ayant recours au service de recherche:*

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratungsstellen

Exemple de la pratique jurisprudentielle

L'accès à une discothèque est refusé à un étudiant syrien. L'homme n'est pas alcoolisé et porte des vêtements adéquats. Les amis à peau claire de l'étudiant peuvent entrer le club sans problèmes.

L'étudiant se décide à porter plainte contre le propriétaire de la discothèque. Les amis de l'étudiant syrien se présentent en tant que témoins lors de l'audience. La décision du tribunal: L'accès a été refusé à l'homme pour des raisons racistes. Le propriétaire de la discothèque doit payer une indemnisation s'élevant à 1 000 € à l'étudiant.

Associations

De nombreux clubs de sports ou de musique constituent des associations. En ce qui concerne des associations, la protection contre les discriminations ne s'applique qu'à des organisations particulièrement importantes et à des associations actives dans le domaine du travail.

Ceci signifie: Pour des associations petites et locales, par exemple pour le club de foot dans votre village, il n'y a pas de droit légal à l'affiliation. Souvent, il existe d'autres possibilités de se défendre contre des discriminations. Si vous êtes refusé par une association, vous devrez tout de même contacter un service de conseil, par exemple une organisation de conseil en matière de migration.

Des personnes qui sont déjà membre d'une association et qui y subissent des agissements discriminatoires peuvent s'adresser au bureau de l'association.

6. Accès au logement

Par rapport à l'accès au logement, toute discrimination est interdite en Allemagne:

- en ce qui concerne la location
- pendant la durée du bail
- à la fin du contrat de bail

Cependant, il y a également des différences par rapport aux différents critères protégés par la loi:

Les discriminations fondées sur **l'origine ethnique et sur des raisons racistes** sont interdites en principe. Cela se réfère, en général, également à des refus liés au statut de séjour ou au manque de connaissances linguistiques.

Exception

En règle générale, l'interdiction de discrimination ne s'applique pas, si le propriétaire habite lui-même la maison ou les lieux.

Par rapport aux **autres critères réglés dans la Loi générale sur l'égalité de traitement, sauf l'origine ethnique**, l'interdiction de discrimination ne s'applique que si le bailleur loue **plus de 50 appartements**. Dans ce cas-là, il s'agit de ce qu'on appelle une activité de masse.

Si, par exemple, un couple homosexuel cherche un logement et s'il est refusé en raison de ce partenariat du même sexe, il ne peut s'opposer à ce traitement que quand il s'agit d'une grande société de logement.

En cas de discrimination

Si, par exemple, lors de la visite d'un appartement, on vous dit « Pas d'étrangers! » ou « Pas de réfugiés! », il s'agit clairement d'un comportement discriminatoire interdit. Vous pouvez vous opposer à ce comportement.

En outre, des traitements inéquitables peuvent se produire pendant la durée du bail. Cela se réfère, par exemple, à des augmentations du loyer inéquitables, des avertissements ou des menaces de résiliation du contrat de bail.

Il s'agit là d'une discrimination!

Dans ce cas-là, vous devriez chercher de l'aide. Vous trouverez du soutien ici:

*Ligne de conseils de la Haute Autorité fédérale de lutte
contre les discriminations*

+49 (0) 30 18555-1865

(lundi à vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 15 h)

ou par le formulaire de contact disponible sur Internet:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratung

Vous trouverez un service de consultation spécialisé à proximité en ayant recours à notre service de recherche:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratungsstellen

Si vous êtes discriminé ou agressé par vos voisins, vous devriez vous adresser rapidement à votre propriétaire ou au gestionnaire de l'immeuble. Ainsi, vous pouvez prévenir d'autres conflits.

Il existe également des discriminations au marché du logement qui ne sont aussi visibles. C'est, par exemple, le cas si le propriétaire prétend que l'appartement est déjà loué. Dans ce cas, il est également raisonnable de contacter un service de conseil. Les services de conseil peuvent documenter ces cas et réunir des preuves.



Exemple du travail de la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations

Une société de logement communale refuse à deux jeunes hommes syriens un contrat de bail pour un appartement. Le déménagement avait été autorisé par l'agence compétente. Pourtant, la société de logement communale trouve toujours des excuses et ne laisse pas les jeunes hommes signer le contrat. Ces excuses ne sont pas convaincantes et laissent penser à une discrimination.

C'est pourquoi les deux hommes syriens s'adressent à un service de migration. Grâce à l'aide d'une personne qui les accompagne et au soutien de la part d'un avocat, les deux hommes peuvent, finalement, signer le contrat de bail six mois plus tard.



7. Education et école

En Allemagne, les länder sont compétents en matière d'éducation; c'est pourquoi il existe de nombreuses réglementations et de différents types d'enseignement. Vous trouverez des informations générales sur l'éducation en Allemagne ici:

*Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
(Office fédéral pour la migration et les réfugiés)*

www.bamf.de/DE/Willkommen/Bildung/bildung-node.html

Des jeunes et des adultes ayant obtenu un diplôme dans leur pays d'origine, peuvent faire reconnaître cette qualification en Allemagne sous certaines conditions. Ici, vous trouverez plus d'informations ainsi que des services de consultation à proximité:

www.anerkennung-in-deutschland.de

+49 (0) 30 1815 1111

En règle générale, tous les enfants et tous les jeunes doivent aller à l'école. Cette **scolarité obligatoire**

- commence dès l'âge de cinq à sept ans et prend fin, selon les länder, après neuf ou douze ans d'école.
- ne dépend pas du statut de séjour.

Cela veut dire que tous les enfants et jeunes ont le droit d'être scolarisés!

Dans des cas exceptionnels, des écoles ont le droit de refuser des élèves, s'il y a déjà beaucoup d'enfants qui y sont inscrits.

Il ne s'agit pas d'un comportement discriminatoire!

Cependant, les parents devraient quand même, dans ce cas, contacter une organisation de conseil en matière de migration ou l'office des écoles compétent. En général, il y a toujours au moins une école à proximité qui doit accepter les enfants et jeunes.

Attention!

Des personnes concernées racontent parfois que des enfants réfugiés sont envoyés, en raison du manque de connaissances linguistiques, à ce qu'on appelle des écoles d'enseignement spécialisé. En vue d'une intégration à long terme, cette démarche peut constituer un désavantage pour ces enfants et jeunes. C'est la raison pour laquelle les parents devraient, dans ce cas aussi, chercher le soutien d'une organisation de conseil en matière de migration.

Toutefois, des **agissements discriminatoires** peuvent également se produire dans la **vie scolaire quotidienne**. Il est, par exemple, possible que des enfants soient exclus par leurs camarades de classe. Des remarques ou le comportement de professeurs peuvent également désavantager certains élèves.

Il s'agit là d'une discrimination!

Certes, il n'y a pas de protection contre les discriminations homogène dans le domaine scolaire. Néanmoins, il y a des possibilités de se défendre contre des discriminations dans des écoles.

Selon le type d'incident, les parents devraient contacter directement les professeurs ou la direction de l'école. Dans certains länder et à quelques écoles, il existe des centres d'écoute directs ou des personnes auxquels on peut s'adresser en cas de discrimination.

Dans ce cas-là, contactez-la

Ligne de conseils de la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations

+49 (0) 30 18555-1865

(lundi à vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 15 h)

ou par le formulaire de contact disponible sur Internet:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratung

Vous trouverez un service de consultation spécialisé à proximité en ayant recours à notre service de recherche:

www.antidiskriminierungsstelle.de/beratungsstellen

Maternelle et crèche

Les enfants plus petits ont droit à une place en maternelle ou en crèche. Si vous avez le sentiment d'être discriminé lors de la recherche d'une place, vous trouverez des conseils ici:

KiDs – Kinder vor Diskriminierung schützen!

(KiDs – protéger les enfants contre la discrimination!)

www.situationsansatz.de/kids.html

IV. Soutien et conseil

Organisation	Internet	Téléphone
Antidiskriminierungsstelle des Bundes	www.antidiskriminierungsstelle.de	+49 (0) 30 18555-1865
<i>(Ici, vous trouverez de l'aide surtout par rapport aux domaines du travail, du logement et des affaires quotidiennes)</i>		
Antidiskriminierungsverband Deutschland (advd)	www.antidiskriminierung.org	+49 (0) 341 30690787
<i>(Ici, vous trouverez de l'aide surtout par rapport aux domaines du travail, du logement et des affaires quotidiennes)</i>		
BAMF – Bundesamt für Migration und Flüchtlinge	Allgemein: www.bamf.de Beratungsstellen: http://webgis.bamf.de/BAMF/control Bildung: www.bamf.de/DE/Willkommen/Bildung/bildung-node.html	
<i>(Ici, vous trouverez des informations générales pour réfugiés, se référant à tous les domaines de la vie, un service de recherches pour trouver des services à proximité, liés aux migrations et pour jeunes immigrants – en langue allemande, anglaise, turque et russe)</i>		

**Beratungsstellen-
suche der Antidis-
kriminierungsstelle
des Bundes**

[www.antidiskriminierungsstelle.de/
beratungsstellen](http://www.antidiskriminierungsstelle.de/beratungsstellen)

(Ici, vous trouverez des services de consultation à proximité)

**Hilfetelefon Gewalt
gegen Frauen**

www.hilfetelefon.de

08000 116016

(Ce sont surtout des femmes victimes de violences ou qui craignent devenir victimes de violences qui y trouveront de l'aide – disponible en 15 langues, 24 heures sur 24)

**KiDs – Kinder vor
Diskriminierung
schützen**

www.situationsansatz.de/kids.html

+49 (0) 30
695399904

(Ici, vous trouverez de l'aide en cas de discriminations ayant lieu à des maternelles ou des garderies)

PRO ASYL

www.proasyl.de

+49 (0) 69
24231420

(Ici, vous trouverez des informations générales par rapport aux sujets de la fuite et de l'asile et relatives au contact avec des offices et agences)

Rainbow Refugeeswww.rainbow-refugees.de

(Ici, des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuelles trouveront du soutien)

Discriminations, violence et crimes motivés par la haine

Si vous êtes agressé violemment en raison de votre race, d'un handicap, de votre orientation sexuelle ou d'autres motifs, vous devez vous adresser à la police. Des actes de violence constituent des infractions. Au cas où une infraction serait soupçonnée, tout un chacun a le droit de porter plainte auprès de la police, du ministère public ou du tribunal administratif.

En outre, les différents länder disposent de centres de conseils s'occupant de victimes d'actes de violences et de crimes de haine. Vous trouverez, par exemple, un aperçu des offres de conseil ici:

Verband der Beratungsstellen für Betroffene rechter, rassistischer und antisemitischer Gewalt

www.verband-brg.de/index.php/beratung-und-unterstuetzung

+49 (0) 30 55574371

Bundesverband Mobile Beratung

<http://www.bundesverband-mobile-beratung.de/kontakt/>

Cette publication fait partie des activités de sensibilisation du public, lancées par la Haute Autorité fédérale de lutte contre les discriminations; elle est gratuitement mise à la disposition du public et elle n'est pas destinée à la vente.

Éditeur:

Antidiskriminierungsstelle des Bundes
11018 Berlin

www.antidiskriminierungsstelle.de

Contact pour service de conseils:

Téléphone: +49 (0)30 18555-1865
(Lundi à vendredi: 9-12 h et 13-15 h)

Fax: +49 (0)30 18555-41865

Courrier électronique: beratung@ads.bund.de

Heures de visite sur rendezvous

Centrale:

Téléphone: +49 (0) 30 18555-1855

Courrier électronique: poststelle@ads.bund.de

Conception: www.avitamin.de

En date du: Novembre 2016

Illustrations:

©istockphoto.com / Rawpixel Ltd.; ©istockphoto.com / Geber86;

©istockphoto.com / Drazen Lovric; ©istockphoto.com / monkey-businessimages; ©istockphoto.com / Portra; ©fotolia.com / kagemusha